CONTRAT CRESSON 2025 // janvier-avril

Entre	**Et**
Vincent PRIVAT, cressiculteur Le Pré Neuf 91 780 CHALO SAINT MARS Mobile: 06 10 86 41 99 Email : privatvincent@yahoo.com Siret : 434.301.024.00031 APE Numéro de TVA intracommunautaire FROE 434301024	**Adhérent(e) du Panier vanvéen** : …… Tél. : …… @: ……

Référente : Mélanie Guérin – 06 68 77 47 61 – melanie.guer1@gmail.com

Ce contrat instaure un partenariat entre un producteur et un amapien souscripteur. Le pré-achat des produits de la cressonnière distribués par le producteur au Panier vanvéen contribue au maintien d'une agriculture paysanne locale et constitue un soutien pour une économie solidaire. Le souscripteur partage les risques exceptionnels de production et de livraison, conformément à la charte des amap (www.amap-idf.org).

Planning des 4 distributions 2025 début d'année : les distributions ont lieu le mardi de 18h30 à 20 heures au marché de Vanves, rue Antoine Fratacci, **les 14 janvier** (impaire)**; 11 février** (impaire)**; 11 mars** (impaire) **et 8 avril** (impaire) **2025.**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des Amap (disponible sur le site de l'association ou sur le site du réseau Amap IDF)

Préachat pour **:**
Botte de cresson de 300g à 2,60€ TTC l'unité.

Quantité par distribution	Total € pour 4 distributions	Ma commande
1	10,40 €	
2	20,80 €	
3	31,20 €	
4	41,60 €	
5	52,00 €	
6	62,40 €	

Modalités de paiement :
Le règlement sera effectué à l'ordre de **Vincent Privat**, et sera encaissé à la première distribution.

Chèque : banque : N° montant :

Aucun contrat, chèque ou espèces ne pourra être accepté le jour de la distribution.

Fait à Vanves, le …….

Signature de l'adhérent Signature du cressiculteur